



La Quadrature du Net

BILAN D'ACTIVITES 2019

validé par l'Assemblée générale des 20 et 21 juin 2020

Contexte

En 2019, le contexte de forte tension sociale a favorisé l'apparition de lois opportunistes, même dans le domaine qui est le nôtre, en apparence éloigné des questions sociales. Les lois contre les "fake news" ou "contre la haine en ligne" semblent écrites pour donner l'impression que le gouvernement est moderne et s'empare des sujets chauds du moment, y compris la régulation des réseaux sociaux.

Lutte contre la surveillance

Surveillance par l'État

Dix années de recul ont appris aux membres de La Quadrature que le célèbre « effet cliquet » s'applique avec beaucoup de constance en matière de politiques publiques de sécurité : il n'y a jamais de retour en arrière. Justifiée aux yeux des gouvernements par le contexte de terrorisme international, puis par la crise sociale (gilets jaunes, manifestations), et vivement encouragée par l'industrie de l'armement qui cherche sans cesse de nouveaux débouchés, la société de surveillance se développe simultanément dans tous les aspects de nos vies. Par exemple, La Quadrature a dû affronter les services de renseignements français, qui ont profité des attentats de 2015 et de l'état d'urgence qui a suivi pour blanchir leur pratiques illégales en les faisant inscrire dans la loi.

La Quadrature du Net, avec d'autres associations européennes, a porté devant la Cour de Justice de l'Union européenne la question de la rétention illégale des données de connexion. Après plus de 4 ans de combat, l'audience s'est tenue les 9 et 10 septembre 2019 à Luxembourg. L'avocat général a donné ses premières conclusions le 15 janvier 2020. Nous attendons dans les mois à venir la décision de la grande chambre de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la conformité du régime français avec le droit européen. Cette décision pourrait remettre en cause l'ensemble des législations européennes sur le sujet.

Surveillance du quotidien

Plus près de la vie quotidienne de chacun, la surveillance se banalise aussi. Les communes, de leur propre initiative, ou parce que des entreprises les courtisent assidûment, achètent des « solutions de sécurité » basées sur la vidéosurveillance, avec le renfort de coûteux logiciels de reconnaissance faciale ou d' "intelligence artificielle" (IA) censés aider la police à éradiquer la délinquance de rue.

Ce solutionnisme technologique, à rebours de toute réflexion politique et de toute pratique humaniste, pose de graves questions politiques (répression), sociales (discrimination), et même anthropologiques (déshumanisation), quant à notre conception de la liberté, de la vie privée, ou de l'intimité.

C'est pourquoi nous avons lancé, avec le soutien d'autres associations, la plateforme collective Technopolice (<https://technopolice.fr>), dont le rôle est de fédérer les initiatives locales d'information sur les pratiques municipales et le développement des outils et logiques de surveillance : « surveiller les surveillants », une fois encore.

Mais l'année 2019 aura vraiment été l'année de la reconnaissance faciale. Présente partout, vendue comme un gadget ou comme un confort supplémentaire, elle correspond surtout au fantasme totalitaire qui fonde l'idéologie de la surveillance : reconnaître chaque personne à tout moment et en tout lieu.

On la retrouve donc au stade expérimental à l'entrée des lycées dans la région Sud (ex PACA), dans l'application Alicem pour se connecter aux services administratifs, ou dans la consultation policière quotidienne du fichier TAJ et du fichier TES : autant de dispositifs attaqués en justice par La Quadrature, avec des fortunes diverses, mais toujours la même détermination.

Lutte contre la censure et la centralisation

La censure des contenus publiés sur Internet est un marronnier habituel de La Quadrature. Durant les douze années d'existence de l'association, les raisons de censurer ont évolué : d'abord la pornographie qui "envahissait" Internet, puis plus précisément la lutte contre la pédocriminalité, puis la lutte contre le terrorisme, puis la lutte contre la propagande terroriste, etc.

En 2018, La Quadrature du Net, avec d'autres organisations européennes, avait déjà entamé une campagne contre le règlement de censure des contenus terroristes. Cette campagne s'est poursuivie en 2019, et nous avons combattu les mêmes principes dangereux dans une loi française dite "anti-haine".

Avec ses lois contre les "fake news" puis contre "la haine en ligne", le gouvernement Macron-Philippe respecte donc la tradition et confie aux grandes plateformes de réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Twitter, etc., toutes détenues par les GAFAM), le soin de censurer les contenus et de supprimer tous ceux qui auront été signalés par la police, sans l'aval d'un juge judiciaire.

À la lumière du passé, nous craignons que cette obligation de filtrage arbitraire, disproportionnée et sans efficacité prouvée, qui pourrait concerner un jour aussi les petits hébergeurs, dont la très grande majorité n'ont pas les moyens techniques et humains de respecter la loi, renforcera mécaniquement la concentration d'Internet entre les mains des plateformes géantes, partenaires parfaits des États.

Protection des données personnelles

L'entrée en vigueur du règlement général pour la protection des données (RGPD) dans les pays de l'Union européenne en mai 2018 avait suscité un nouvel espoir. Nous avons aussitôt lancé des recours contre les pratiques illégales des GAFAM, et rassemblé 12 000 mandataires pour nous accompagner dans ces plaintes collectives. Après une première amende de 50 millions d'euros infligée à Google par la CNIL, et tandis que nos autres plaintes sont instruites en Irlande et au Luxembourg, nous attendions une attitude plus stricte de la part de la CNIL.

Mais à l'été 2019, la CNIL a décidé de repousser d'un an l'application du RGPD en matière de consentement à l'utilisation de cookies et autres traceurs. Nous avons donc attaqué la CNIL devant le Conseil d'État.

Réseaux télécoms et neutralité du réseau

La neutralité des réseaux, combat historique de La Quadrature, trouve à se reformuler de nouvelle manière, dans la perspective de la lutte contre la nouvelle centralisation d'Internet dans les énormes silos de données des GAFAM. De manière transversale à tous nos sujets, la nécessité économique, politique et sociale de sortir de cet enfermement algorithmique et publicitaire a conduit La Quadrature à défendre la nécessité de l'interopérabilité des services : déjà possible techniquement, elle doit s'exprimer politiquement pour s'imposer légalement, et nous lui prêtons volontiers notre voix.

Campagnes et actions

Données personnelles et vie privée

Interopérabilité

« Nous, défenseurs d'un Internet neutre, libre et ouvert, appelons le législateur à agir pour que les grandes plateformes deviennent interopérables avec les autres services Internet. ». C'est ainsi que commence la lettre commune initiée par La Quadrature et signée par 75 organisations, qui appelle à reprendre la main sur nos interactions sociales en ligne.

Techniquement, il s'agit d'imposer à ces plateformes de devenir « interopérables » : qu'elles permettent à leurs utilisateurs de communiquer avec les utilisateurs d'autres plateformes - ce qui permettrait aux utilisateurs des grandes plateformes de les quitter sans payer le coût social important de perdre leurs liens avec les personnes qui y seraient restées. Nous avons publié une lettre commune avec 75 organisations, invitant le législateur à poursuivre notre projet. Nous avons publié 3 articles à ce sujet, dont une tribune de Stéphane Bortzmeyer, tout en insistant auprès de l'ARCEP pour qu'elle s'empare de notre projet.

Dans notre opposition à la loi « haine » (voir ci-dessous actions contre la censure), nous avons été auditionnés par les rapporteurs de l'Assemblée et du Sénat, en plus d'une vingtaine de rencontres informelles avec des députés et sénateurs ainsi qu'avec le secrétaire d'État au numérique. Nous avons proposé des amendements pour imposer l'"interopérabilité" et sept d'entre eux ont été soutenus par une cinquantaine de députés. Vivement débattus en séance publique à l'Assemblée nationale, ils ont toutefois été rejetés sur demande du gouvernement. Cette stratégie a permis à notre projet de prendre une place centrale dans les débats. Au Sénat, le rapporteur du texte a repris notre proposition d'interopérabilité dans la loi « haine », en l'allégeant toutefois grandement. Notre stratégie d'influence auprès de l'ARCEP semble aussi avoir fonctionné, puisque celle-ci défend désormais notre projet. En parallèle de l'examen de la loi « haine », le Sénat a déposé une proposition de loi exigeant l'interopérabilité des grandes plateformes - au sujet de laquelle il nous a auditionnés. De son côté, la direction générale du Trésor du ministère de l'économie, dans un rapport public, préconise elle aussi une telle disposition. Même le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, a fini par reconnaître l'importance de ce projet, mais préfère toutefois un débat au niveau européen. Nombre d'associations européennes semblent s'être appropriées notre projet d'interopérabilité, qui sera manifestement au cœur de nombreux débats législatifs à venir.

Nos publications sur le sujet :

Lettre ouverte : <https://www.laquadrature.net/2019/05/21/pour-linteroperabilite-des-geants-du-web-lettre-commune-de-45-organisations/>

<https://www.laquadrature.net/2019/06/12/interoperabilite-contre-haine/>

Article de Stéphane Bortzmeyer : <https://www.laquadrature.net/2019/06/13/cest-quoi-linteroperabilite-et-pourquoi-est-ce-beau-et-bien/>

Suite (mais pas fin) de notre action contre les GAFAM

Au printemps 2018, nous avons lancé une campagne contre les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) qui a réuni 12 000 personnes pour une action de groupe contre ces géants du Web. Cinq plaintes ont été déposées devant la CNIL le 25 mai 2018, jour de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement général sur la protection des données). Elles visaient Google (plus

précisément les services Search, YouTube et Gmail), Apple, Facebook, Amazon et LinkedIn (Microsoft), afin que ces compagnies cessent de nous faire payer leurs services avec nos libertés.

Nos plaintes sont en cours d'instruction par les autorités des pays où sont localisés les sièges européens des GAFAM : il s'agit de l'Irlande pour Apple, Facebook et Microsoft, et du Luxembourg pour Amazon. Le cas de Google est un peu particulier : l'entreprise n'ayant pas de siège administratif officiel en Europe, la CNIL française avait décidé de garder la plainte en question et de la traiter elle-même. Début 2019, nous avons eu une première réponse de la CNIL (réponse indirecte car basée non pas sur notre plainte mais sur l'action lancée elle aussi le 25 mai par NOYB – None of your business – contre Google). L'institution française a condamné Google à une amende de 50 millions d'euros, déclarant que la publicité ciblée réalisée via le système Android était en infraction avec le RGPD. Cette première victoire, essentiellement symbolique, montre surtout que ces géants du Web ne sont pas inatteignables. Mais cette sanction ne répond pas au fond de notre plainte contre Google, qui dénonce surtout la publicité ciblée imposée (donc sans notre consentement) sur YouTube, Gmail et Google Search. De plus, suite à cette sanction, la CNIL a déclaré transmettre l'affaire à l'autorité irlandaise, Google ayant (le lendemain de l'annonce de la sanction) changé ses conditions d'utilisation et créé un siège européen, basé à Dublin. L'autorité irlandaise étant déjà surchargée, on peut craindre que Google n'arrive à faire traîner cette affaire durant des années.

Nous n'avons pas pu trouver en 2019 le temps de mettre en œuvre une stratégie pour débloquer cette situation, dont les problèmes sont internationaux et politiques, et non simplement juridiques.

Notre publication suite à cette sanction contre Google :

<https://www.laquadrature.net/2019/01/21/premiere-sanction-contre-google-suite-a-nos-plaintes-collectives/>

Action Bloque la pub sur internet

Le lundi 28 janvier, c'était la journée européenne de la protection des données personnelles. À cette occasion, La Quadrature du Net et le collectif Résistance à l'Aggression Publicitaire ont lancé un site de blocage volontaire de la publicité sur Internet : <https://bloquelapub.net>.

L'action était toute simple : le site expliquait comment installer et paramétrer un bloqueur de pub pour navigateur web, et invitait tout le monde à en parler à ses proches. Nous proposons aussi des outils pour bloquer la pub sur les smartphones. Le site a très bien tourné sur les réseaux sociaux.

<https://www.laquadrature.net/2019/01/28/bloquelapub/>

Recours contre le Privacy Shield

En octobre 2015, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé le « Safe Harbor », texte qui régulaient les transferts de données entre l'Europe et les États-Unis depuis 2000. En juin 2016, le Parlement européen a adopté un nouveau cadre pour ces transferts de données, nommé « Privacy Shield ». Ce nouveau texte n'offre pas de garanties suffisantes pour protéger la vie privée des citoyens européens. Il ignore totalement le jugement de la CJUE invalidant le Safe Harbor au motif de la surveillance de masse permise par la collecte des données des utilisateurs. En 2017, nous avons rejoint une coalition d'organisations de la société civile européenne et mondiale pour signer une lettre demandant la suspension du Privacy Shield, et lancé un recours devant la CJUE. Dans le cadre de cette procédure, le groupe Contentieux de La Quadrature avait fait à l'été 2018 une demande d'audience à la CJUE, et travaille sur ce dossier avec l'ACLU (American Civil Liberties

Union) qui nous offre un support sur les aspects légaux américains. Après trois ans de procédure, une audience avait enfin été fixée pour juillet 2019. Nous avons profité de cette annonce pour faire un bilan de ces trois ans. Mais fin juin le Tribunal a suspendu la procédure et repoussé l'audience à une date encore inconnue.

<https://www.laquadrature.net/2019/05/23/audience-contre-le-privacy-shield-devant-le-tribunal-de-lue/>

Publicité en ligne, CNIL et cookies

Quand la CNIL a décidé de reporter d'un an l'application du RGPD en matière de cookies, nous l'avons immédiatement attaqué devant le Conseil d'État. Nous avons publié 4 articles pour dénoncer la décision de la CNIL et décrire au public notre procédure. Si notre stratégie s'est conclue par un échec juridictionnel, nous considérons toutefois avoir atteint la plupart de nos objectifs, qui consistaient à mettre publiquement la lumière sur ces défaillances. En parallèle de cette confrontation, nous avons répondu à son invitation pour l'aider à rédiger les recommandations en matière de cookies qui s'appliqueront en 2020.

<https://www.laquadrature.net/2019/06/28/la-cnil-veut-autoriser-les-sites-internet-a-nous-tracer-sans-notre-consentement/>

<https://www.laquadrature.net/2019/08/02/surveillance-publicitaire-la-quadrature-du-net-attaque-la-cnil-en-refere/>

<https://www.laquadrature.net/2019/08/21/surveillance-publicitaire-compte-rendu-du-refere-contre-la-cnil/>

<https://www.laquadrature.net/2019/10/17/le-conseil-detat-autorise-la-cnil-a-ignorer-le-rgpd/>

Sur la question de la publicité en ligne, nous avons aussi soutenu une campagne européenne lancée par Liberties contre le ciblage publicitaire en ligne (voir aussi le point sur nos partenariats) :

<https://www.laquadrature.net/2019/06/04/lancement-dune-campagne-dans-neuf-pays-de-lue-contre-les-techniques-illegales-de-la-publicite-en-ligne/>

Données de santé

En 2019 nous avons aussi ouvert un nouveau front de lutte en commençant à aborder la question des données de santé dans le cadre de leur centralisation en France au sein du « Health Data Hub ». Alors novices dans ce domaine, nous nous sommes rapprochés d'experts engagés sur le sujet, avec qui nous travaillons depuis. Nous avons publié avec eux en décembre une tribune collective dans le quotidien Le Monde contre ce projet, tout en rencontrant l'administration qui accompagnera cette centralisation, ainsi que le syndicat de la médecine générale et un sénateur volontaire pour nous aider dans cette lutte.

Censure et régulation d'Internet

Règlement pour la régulation des contenus terroristes en ligne

En septembre 2018, la Commission européenne a dévoilé une proposition de règlement pour la censure des contenus terroristes en ligne. Ce texte prévoit, entre autres choses, de créer de nouvelles obligations pour les services d'hébergement : censure des contenus signalés comme terroristes en

une heure après le signalement par les autorités compétentes, existence d'un point de contact disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, prévention de la dissémination des contenus terroristes par la mise en place de mesures proactives et d'outils automatisés. Cet ensemble d'obligations irréalistes ne peut être assuré que par les plateformes géantes telles que Facebook ou Youtube (et encore...), qui ont déjà développé des outils pour surveiller et filtrer les contenus publiés par leurs utilisateurs. Ce projet va clairement détruire l'Internet décentralisé, en soumettant l'entièreté du Web aux géants, et mener à une censure automatisée et massive.

Face à cette attaque contre l'Internet que nous défendons, nous avons en 2018 publié diverses analyses pour demander le rejet du texte ainsi qu'une lettre ouverte au gouvernement français, signée par plus de 60 organisations françaises et européennes. Entre la fin 2018 et le premier trimestre 2019, en collaboration avec d'autres organisations européennes amies, nous avons lancé une vaste campagne de sensibilisation et de lobbying. Nous avons publié une dizaine d'articles d'analyses et d'explications, et envoyé une lettre aux députés européens pour les interpellier sur des points précis de ce texte. Les juristes de La Quadrature sont allés au parlement rencontrer les députés des diverses commissions qui ont étudié les textes et produit des rapports de recommandation.

Le 17 avril 2019, le Parlement européen a voté en première lecture le règlement de lutte contre la propagande terroriste en ligne. 300 députés contre 297 ont jugé le règlement raisonnable... Pour nous, la défaite est amère, si près du but, après des mois de campagne quasi-solitaire. Ce vote est donc un échec pour nous, mais le texte sera de nouveau débattu. Il faut en effet que les trois institutions européennes se mettent d'accord sur une version commune, avant un vote final au Parlement. Ces trilogues ont commencé le 17 octobre 2019 et les discussions avancent peu car les différences entre la version du Parlement et celle de la Commission sont assez fortes. Affaire à suivre donc.

Le site de campagne : <https://www.laquadrature.net/censureterro/>

Nos publications sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2019/01/23/censure-antiterroriste-la-commission-europeenne-maintient-la-pression-sur-le-parlement/>

<https://www.laquadrature.net/2019/01/28/d-dalton-rapporteur-sur-le-reglement-antiterroriste-est-sur-le-point-dautoriser-la-censure-de-masse/>

<https://www.laquadrature.net/2019/03/05/censure-antiterroriste-premiere-defaite-au-parlement-europeen/>

<https://www.laquadrature.net/2019/03/12/dati-porte-parole-de-la-politique-securitaire-de-macron/>

<https://www.laquadrature.net/2019/03/15/censure-antiterroriste-seconde-defaite-au-parlement-europeen/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/03/reglement-terroriste-derniers-jours-pour-sopposer-a-la-censure-dinternet/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/05/au-nom-de-la-lutte-anti-terroriste-leurope-menace-de-censurer-internet/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/08/le-parlement-europeen-valide-la-censure-de-masse-reglement-antiterroriste/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/12/lettre-aux-deputes-europeens-rejetez-la-censure-de-masse/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/16/derniere-chance-pour-le-parlement-europeen-de-rejeter-la-censure-de-masse/>

<https://www.laquadrature.net/2019/04/26/reglement-terroriste-premier-bilan-et-prochaines-etapes/>

Loi Anti-haine

Notre activité législative se sera presque entièrement dédiée en 2019 à s'opposer à la proposition de loi de la députée Laetitia Avia, dite « loi anti-haine » ou « contre la haine en ligne ». Comme pour le règlement antiterroriste européen, cette proposition vise à imposer aux grandes plateformes (Facebook, Youtube, Twitter...) un délai de 24h pour censurer les contenus que leur signaleront le public ou la police. Nous avons publié une douzaine d'articles pour dénoncer ce texte, dont trois analyses juridiques détaillées, envoyées aux députés et sénateurs, ainsi que deux tribunes de nos salariés. Nous avons rencontré le CNNum (Conseil National du Numérique) et la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) pour les aider à tracer leurs positions.

Le 21 janvier 2020, le gouvernement français a proposé un nouvel amendement, adopté sans discussion ni débat par les députés, réduisant le délai de retrait de censure à 1h. La Quadrature a immédiatement dénoncé à la fois la méthode et les conséquences de cette proposition.

Nos publications sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2019/02/14/mahjoubi-et-schiappa-croient-lutter-contre-la-haine-en-meprisant-le-droit-europeen/>

<https://www.laquadrature.net/2019/05/09/une-loi-contre-la-haine-anti-macron/>

<https://www.laquadrature.net/2019/06/17/analyse-juridique-de-la-loi-contre-la-haine-en-ligne/>

<https://www.laquadrature.net/2019/06/19/loi-haine-adoptee-en-commission-denoncons-les-responsables/>

<https://www.laquadrature.net/2019/06/27/deuxieme-analyse-de-la-loi-haine/>

<https://www.laquadrature.net/2019/07/01/la-loi-haine-va-transformer-internet-en-tv/>

<https://www.laquadrature.net/2019/07/02/resume-de-la-loi-haine-avant-le-vote-de-demain/>

<https://www.laquadrature.net/2019/07/09/lassemblee-nationale-adopte-et-aggrave-la-loi-haine/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/09/tout-le-monde-deteste-la-loi-contre-la-haine/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/11/premiere-victoire-contre-la-loi-haine/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/16/le-senat-doit-rejeter-la-loi-contre-la-haine/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/18/loi-haine-la-trahison-du-senat/>

Directive Copyright

Depuis 2018, la directive Copyright est en discussion au sein des instances européennes. Ce texte cherche à imposer des mesures de filtrage automatisé sur les plateformes commerciales qui publient et optimisent l'affichage de contenus de leurs utilisateurs. Cela aura comme conséquence, entre autres, de légitimer les mesures déjà mises en place par YouTube ou Facebook par exemple. Adoptée en septembre 2018 par le Parlement, cette Directive était depuis en discussion entre le Parlement, la Commission et le Conseil. Elle a finalement été définitivement adoptée en mars 2019 par le Parlement, institutionnalisant ainsi la censure automatisée et la surveillance de masse pratiquées par les Géants du Web, et ce malgré d'intenses campagnes menées par un grand nombre d'associations de défense des libertés dans toutes l'Europe.

Sur ce sujet, il a beaucoup été reproché à La Quadrature de ne pas avoir été en première ligne lors de ces campagnes. Rappelons cependant que pendant le même temps nous luttons contre un autre texte européen, tout aussi dangereux pour nos libertés : le règlement pour la régulation des contenus terroristes en ligne. Estimant que les associations travaillant sur la Directive Copyright étaient déjà nombreuses et organisées, nous avons préféré nous investir plus fortement sur cet autre texte, sur lequel nous avons quasiment été les seuls à travailler.

Nos publications sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2019/03/21/la-quadrature-du-net-appelle-le-parlement-europeen-a-rejeter-la-directive-sur-le-droit-dauteur/>

<https://www.laquadrature.net/2019/03/26/le-parlement-europeen-se-soumet-aux-lobbys-des-ayants-droit/>

Nos autres publications sur la question de la censure

<https://www.laquadrature.net/2019/02/22/vers-lautomatisation-de-la-censure-politique/>

<https://www.laquadrature.net/2019/05/01/la-vie-privee-pour-les-faibles-la-transparence-pour-les-puissants/>

<https://www.laquadrature.net/2019/05/15/christchurch-les-pyromanes-appelles-a-eteindre-lincendie/>

<https://www.laquadrature.net/2019/02/18/declaration-commune-se-mobiliser-pour-une-reappropriation-democratique-des-medias/>

<https://www.laquadrature.net/2019/07/22/de-la-moderation/>

Surveillance

Technopolice

Plusieurs grandes villes françaises (Marseille et Nice en tête) ont entrepris de mettre en place un traitement centralisé et massif de toutes les données de surveillance qu'elles peuvent rassembler pour suivre l'activité délinquante dans leurs rues et parvenir à la « prédiction » des zones et des heures dans lesquelles la probabilité d'un acte délinquant ou criminel est maximale. Sous le vocable de « smart city », ces projets envisagent une surveillance généralisée des citoyens, en croisant un arsenal de données (données de police, des pompiers, des services sociaux, de la vidéo-surveillance, etc.) qui fait aussitôt penser aux pires dystopies sécuritaires imaginées par Hollywood ou la littérature de science-fiction. Depuis 2018, les membres de La Quadrature du Net exercent auprès des autorités le droit de consultation des documents administratifs qui est offert à chaque citoyen·ne, afin de lire les appels d'offre et les cahiers des charges, pour mieux comprendre les ambitions et les moyens de ces projets de « Minority Report » municipaux. Ce travail de collecte d'informations est extrêmement utile et nous permet de lever le voile sur un grand nombre de projets actuellement discutés, voire déjà votés par les autorités nationales, régionales ou locales : c'est le cas des villes de Marseille, Nice, Dijon, Toulouse, Valenciennes, Saint-Etienne... mais aussi du quartier de Paris-La Défense, de la région PACA ou encore de la RATP... Nous avons regroupé ces recherches sous le nom de campagne *Technopolice*, à laquelle nous avons associé divers recours juridiques.

Cette campagne Technopolice a été au cœur de nos activités en cette année 2019. Elle nous a permis de développer de nouvelles analyses sur les outils de surveillance technologique déployés dans l'espace public, et particulièrement sur le traitement des données biométriques : reconnaissance faciale, vidéosurveillance automatisée, drones, données massives (*Big Data*)... Elle a été l'occasion d'un important travail de recherche sur les projets aujourd'hui développés sur le territoire français, par l'intermédiaire notamment de nombreuses demandes de documents administratifs (demandes dites "CADA"). Nous avons ainsi pu identifier les liens entre industriels promoteurs de ces technologies, collectivités locales et membres du gouvernement et interpellé l'opinion publique à ce sujet dans un article. Cette campagne a été également l'occasion de nous intéresser, par le biais d'un nouveau contentieux devant le Conseil d'État concernant l'application "Alicem" (voir ci-dessous), au sujet de l'identité numérique.

Le lancement de la campagne Technopolice, accompagné d'un manifeste signé par une trentaine d'organisations, a été de manière générale largement repris par la presse et s'est fait en collaboration avec plusieurs médias, dont Mediapart et Télérama. Jusqu'à présent, la campagne en elle-même a été le sujet de plus d'une dizaine d'articles sur notre site et d'une tribune dans le quotidien Le Monde. Elle a été également l'occasion de plusieurs rencontres avec des décideurs publics, dont un colloque organisé par la gendarmerie nationale (intitulé lui-aussi " Technopolice") et un autre à l'Assemblée Nationale avec des députés et le secrétaire d'État au Numérique, sur la reconnaissance faciale en décembre 2019. Enfin, à notre initiative, une lettre commune demandant au législateur et au gouvernement l'interdiction de la reconnaissance faciale a été signée par plus de 80 organisations et partis politiques à ce jour et publiée sur notre site en décembre.

Sur le plan juridique et politique, notre campagne Technopolice et nos contentieux ont manifestement contribué à ce que la CNIL rende deux avis déclarant comme illégaux des portiques de reconnaissance faciale dans deux lycées ainsi que le projet de surveillance sonore d'une ville. Ces décisions de la CNIL, ainsi que notre lettre commune, ont permis de faire apparaître un débat national sur la question de la reconnaissance faciale. Alors que de plus en plus de personnes politiques, y compris du parti gouvernemental, se rapprochent publiquement de nos positions, le gouvernement entend ouvrir un débat public et des expérimentation pour faciliter la reconnaissance faciale.

Sur le plan de la communication et de la sensibilisation, la campagne Technopolice et les outils créés par la Quadrature pour la porter - un nouveau site internet, un forum public et une base de données de documents - a été l'un de nos sujets majeurs en 2019. Outre la conférence de lancement à Nice en septembre 2019, le sujet a donné lieu à de multiples conférences (10 entre août et décembre, dont l'une au Chaos Communication Camp en Allemagne) et des rencontres, dont l'une avec des étudiants de Science Po Paris. Le succès du lancement de la campagne et de ses différents outils a démontré que notre analyse et notre action était pertinente : plus d'une trentaine d'articles dans la presse et plus de 400 inscrits sur le forum public créé. Par le biais de ce forum, nous avons également organisé quelques actions de tractage, dont l'une devant un des lycées de la Région Sud concerné par l'expérimentation de reconnaissance faciale et l'autre lors du congrès des maires à Paris, où nous avons rédigé un tract proposant à ces derniers d'interdire dans leur commune des dispositifs de reconnaissance faciale. Le succès de cette campagne et de l'intérêt de nos actions contre ces nouvelles technologies (notamment biométriques) s'est confirmée lors de notre action contre Alicem qui a connu un retentissement médiatique considérable. Plus d'une centaine d'articles de presse nationale et internationale ont été consacré au sujet, nous permettant d'être invités sur de nombreux plateaux de radio, de télé ou dans la presse pour porter à l'attention du public les dangers plus généraux de la Technopolice et de la reconnaissance faciale sécuritaire.

Il ne fait ainsi aucun doute que notre choix de s'intéresser à ce nouveau type de surveillance, à ses outils, ainsi que notre choix des modalités de cette campagne a été un succès et appelle à continuer notre effort. Le fait de rendre notre forum public, de partager avec des associations locales nos analyses (comme ce fut notamment le cas à Saint-Étienne avec l'association « Halte au contrôle numérique ») a permis de multiplier les initiatives pour limiter le développement de cette surveillance algorithmique de l'espace public.

Nos articles sur le sujet :

Lancement de la campagne :

<https://www.laquadrature.net/2019/09/16/la-quadrature-du-net-ouvre-la-bataille-contre-la-technopolice/>

Sur la reconnaissance faciale :

<https://www.laquadrature.net/2019/02/19/reconnaissance-faciale-un-recours-pour-faire-barrage-a-la-surveillance-biometrique/>

<https://www.laquadrature.net/2019/06/21/le-vrai-visage-de-la-reconnaissance-faciale/>

<https://www.laquadrature.net/2019/10/15/reconnaissance-faciale-dans-les-lycees-debat-impossible/>

<https://www.laquadrature.net/2019/10/25/pour-imposer-la-reconnaissance-faciale-letat-et-les-industriels-main-dans-la-main/>

<https://www.laquadrature.net/2019/10/28/lycees-nice-marseille-premiere-victoire-contre-la-reconnaissance-faciale/>

<https://www.laquadrature.net/2019/11/18/la-reconnaissance-faciale-des-manifestants-est-deja-autorisee/>

<https://www.laquadrature.net/2019/11/22/reconnaissance-faciale-le-bal-des-irresponsables/>

https://www.laquadrature.net/2019/12/19/rf_securitaire/

Sur la loi de programmation militaire :

<https://www.laquadrature.net/2019/02/26/cybersecurite-nous-attaquons-la-surveillance-de-masse/>

Sur Saint-Étienne :

<https://www.laquadrature.net/2019/04/15/mouchards-et-drone-a-saint-etienne-le-maire-veut-etouffer-le-debat/>

Divers :

<https://www.laquadrature.net/2019/09/27/ce-que-nous-avons-a-dire-a-ceux-qui-batissent-la-technopolice/>

Recours ALICEM

En mai 2019, Next INPact publie un article de Marc Rees qui a repéré dans le Journal officiel l'annonce d'une future application baptisée Alicem, pour « Authentification en ligne certifiée sur mobile ». L'ambition : qu'une personne qui a un téléphone mobile et une pièce d'identité biométrique (passeport ou CNI) puisse obtenir une « identité numérique » France Connect, pour s'identifier auprès des sites administratifs importants (impôts, retraites, aides sociales, banques, etc.). L'astuce : demander à l'utilisateur de se photographier et de faire une vidéo, et comparer cette image avec la photo enregistrée dans son titre d'identité biométrique.

Mais ce qui attire l'attention du journaliste, c'est que la CNIL a froncé les sourcils : outre le problème de la sécurité de ces données (stockage, transfert, consultation), la commission a remarqué qu'on ne pouvait pas utiliser l'application si on refusait la reconnaissance faciale, ce qui est contraire au consentement libre de l'utilisateur (il doit pouvoir choisir une autre solution).

Peu de temps après avoir pris connaissance de l'affaire, La Quadrature s'est emparée du sujet. Nous avons alors déposé un recours devant le Conseil d'État le 15 juillet 2019, sur la base de ce problème de consentement obligatoire. L'histoire aurait pu s'arrêter là, oubliée dans le temps long des procédures — d'ailleurs on attend toujours que la cour fixe une date pour l'audience.

Mais en octobre 2019, l'agence Bloomberg a relancé le sujet Alicem, présentant la France comme premier pays européen à imposer la reconnaissance faciale à ses habitants, et évoquant notre recours. Suite à la publication de cet article, le téléphone du Garage n'a pas arrêté de sonner. Nous avons répondu à autant de journalistes que possible, en plein lancement de notre campagne contre la Technopolice et notamment contre la vidéosurveillance et la reconnaissance faciale.

Notre publication : <https://www.laquadrature.net/2019/07/17/la-quadrature-du-net-attaque-lapplication-alicem-contre-la-generalisation-de-la-reconnaissance-faciale/>

Et pour un florilège des interventions médias de LQDN sur le sujet, la revue du presse du Que se passe-t-il au Garage du 11 octobre 2019 :
https://wiki.laquadrature.net/QSPTAG#Revue_de_presse_:La_Quadrature_dans_les_m.C3.A9dias_2

Loi Renseignement et conservation des données

Après presque trois ans de procédure, le Conseil d'État avait accepté, en juin 2018, de transmettre à la CJUE les deux questions que nous lui avons posé au sujet de la loi Renseignement et de la conservation généralisée des données qu'elle impose aux hébergeurs, opérateurs téléphoniques et fournisseurs d'accès internet, au mépris de ce que prévoit le droit européen. Cette loi représente un important recul dans le combat mené par La Quadrature, FFDN et FDN contre la surveillance de masse. Nos observations sur la question ont donc été transmises fin 2018 à la CJUE. Enfin, en septembre 2019, l'audience devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a eu lieu. L'occasion pour La Quadrature de plaider contre cette loi Renseignement qui va à l'encontre des règles claires fixées par le juge européen sur la question de la conservation des données. Nous attendons maintenant les conclusions de l'Avocat général.

Nos publications sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2019/08/12/recours-contre-le-renseignement-francais-audience-devant-la-cour-de-justice-de-lunion-europeenne-le-9-septembre-2019/>

<https://www.laquadrature.net/2019/10/11/recours-contre-le-renseignement-compte-rendu-de-notre-audience-devant-la-cour-de-justice-de-lunion-europeenne/>

Nos autres publications sur le thème de la surveillance

Sur les DPI (Deep Packet Inspection) : <https://www.laquadrature.net/2019/05/15/lettre-ouverte-aux-legislateurs-europeens-halte-aux-dpi/>

Sur la surveillance des réseaux sociaux par les services fiscaux français :

<https://www.laquadrature.net/2019/11/05/le-parlement-doit-rejeter-le-flicage-fiscal-des-reseaux-sociaux/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/23/flicage-fiscal-des-reseaux-sociaux-les-parlementaires-doivent-saisir-le-conseil-constitutionnel/>

<https://www.laquadrature.net/2019/12/30/le-conseil-constitutionnel-autorise-le-fisc-a-la-surveillance-de-masse/>

Évolutions de notre mode opératoire

Contentieux

La multiplicité et la diversité de nos actions contentieuses en 2019 ont prouvé que l'association pouvait agir rapidement et dans de multiples domaines. Si toutes ces actions n'ont pas été couronnées de succès devant les juridictions, elles ont à chaque fois eu un fort retentissement sur nos réseaux, dans les médias et ont permis de faire connaître nos analyses politiques et juridiques.

Cette année, nous avons en effet continué et amplifié notre action contentieuse, avec une nouveauté par rapport aux années précédentes, celui d'une action locale dans la Région Sud, en partenariat

avec des associations locales, dans le cadre de Technopolice. Le 20 janvier 2019, nous avons lancé une autre action semblable avec la Ligue des Droits de l'Homme Sud à Marseille contre un dispositif de vidéosurveillance automatisée. Nous avons également, pour la première fois, formé une action en référé devant le Conseil d'État contre la CNIL, en réaction à son intention de reporter pendant plus d'une année l'application du RGPD. Cette action a donné lieu à deux décisions du Conseil D'État, l'une le 14 août 2019 et l'autre le 16 octobre 2019, rejetant toutes les deux notre recours.

Par ailleurs, nous avons réalisé trois interventions devant le Conseil Constitutionnel, dont deux concernent l'accès des différentes administrations aux données de connexion. La première concernait les organismes de sécurité sociale et la seconde les agents de douane. Dans ces deux affaires, le Conseil Constitutionnel a statué en faveur de notre position. La troisième intervention, en juillet 2019, concernait la création d'un fichier de ressortissants étrangers se déclarant mineurs non-accompagnés.

<https://www.laquadrature.net/2019/02/20/le-conseil-constitutionnel-censure-lacces-des-douanes-aux-donnees-de-connexion/>

Nous avons enfin d'autres contentieux toujours en cours dont nous attendons les décisions : contre l'application d'identité numérique « Alicem » qui prévoit un dispositif de reconnaissance faciale obligatoire (devant le Conseil D'État), contre les portiques de reconnaissance faciale dans la Région Sud (devant le Tribunal administratif de Marseille, audience le 3 février 2020), contre le partage de données entre services de renseignement (devant le Conseil d'État) et contre les pouvoirs donnés à la HADOPI sur l'accès aux données de connexion (également devant le Conseil D'État). Nous préparons par ailleurs un autre contentieux sur le fichier de police du « Traitement des Antécédents Judiciaires » qui permet déjà la reconnaissance faciale sur la voie publique en France. Enfin, sur le sujet de la conservation des données de connexion, nous attendons dans les mois à venir la décision de la grande chambre de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la conformité du régime français avec le droit européen. Cette décision pourrait remettre en cause l'ensemble des législations européennes sur le sujet.

Données personnelles : Référé-suspension devant le Conseil d'État

Le recours que nous avons déposé devant le Conseil d'État contre la CNIL en août était pour la première fois une action en référé-suspension. Cette méthode consiste à demander au juge, en plus de l'annulation de la décision administrative, de suspendre la décision le plus rapidement possible avant même que l'annulation de la décision soit prononcée ou non. Cette stratégie est intéressante, car les décisions du Conseil d'État peuvent prendre des mois ou des années. Nous avons de nouveau eu recours au référé-suspension à Marseille.

Ateliers recommandation en matière de cookies avec la CNIL

Suite à notre audience devant le Conseil d'État, la CNIL nous a invités à participer à l'écriture de ses recommandations concernant la mise en place de cookies sur un site web de manière respectueuse des droits des utilisateurs. Ces ateliers étaient organisés en deux temps. Tout d'abord entre la CNIL et « la société civile », c'est-à-dire l'UFC Que Choisir et La Quadrature du Net puis entre la CNIL et l'industrie de la surveillance publicitaire. À l'issue de ces réunions, la CNIL est seule à décider des recommandations, les participants ne sont donc là qu'à titre consultatif. Habituellement nous sommes sceptiques vis-à-vis des méthodes de la CNIL qui consistent à mettre sur un pied d'égalité les défenseurs des libertés et ceux qui portent atteinte à ces libertés alors même qu'elle est supposée être une autorité de défense. Mais nous avons décidé d'y aller quand même,

jugeant que le résultat des recommandations aurait été bien pire si la CNIL n'avait discuté qu'avec les acteurs de la publicité en ligne. Le 13 janvier 2020, les recommandations ont été publiées et une bonne partie des points que nous avons soulevés lors des réunions ont été retenus. Nous sommes donc plutôt satisfaits du résultat, et si l'occasion se représente, nous participerons probablement de nouveau à ce type de réunions.

Technoplice : stratégies de mobilisations locales

Depuis nos premières analyses des « Smart Cities » sécuritaires, nous voyons venir une quantité de travail monumentale. La solution la plus efficace qui s'est imposée a été de chercher et de mettre en contact les militants des villes concernées afin de mettre en commun les plans d'action, les méthodes pour mieux documenter les projets sécuritaires et les éléments de doctrine. Pour cela nous avons mis en place un forum pour se concerter, partager des informations et travailler de concert pour produire des analyses des projets, présentes sur un site de sensibilisation sur lequel on peut également retrouver des éléments de communication, des plans d'action et des tutoriels pour réaliser des demandes CADA par exemple. Ces nouveaux outils nous ont permis d'entretenir une relation plus régulière avec certains journalistes.

Grâce à cette campagne, La Quadrature s'est imposée comme le principal opposant à ces technologies, alors même que ce sujet s'éloigne de la mission originelle de La Quadrature à l'époque cantonnée à Internet.

Appels aux députés : une méthode obsolète ?

Le PiPhone, dispositif pour faciliter l'appel aux députés, était un outil phare de La Quadrature : c'est notamment grâce à lui que nous avons remporté une de nos premières batailles contre ACTA. En janvier 2019 nous avons réitéré contre le projet de loi Avia "contre la haine", avec moins de succès. L'idée de convaincre directement les députés ne plaît-elle plus autant qu'il y a dix ans ?

La réorientation stratégique de 2017, l'ouverture aux membres de 2018, les 5 assemblées générales depuis la restructuration sont autant de moments où nous avons confirmé notre volonté de diversifier nos modes d'action afin d'atteindre de nouveaux publics. Aujourd'hui, via l'affichage, la vidéo, les conférences et ateliers, les interventions média et la naissance d'un maillage de militants locaux nous avons plus qu'amorcé cette diversification qui commence à porter ses fruits.

Développement associatif et sensibilisation des publics

Organisation interne et développement de la communauté

Assemblées générales et fonctionnement interne

Après une année de discussion et d'expérimentation autour de son mode de fonctionnement, La Quadrature du Net a voté à l'assemblée générale du mois d'octobre 2019 de nouveaux statuts. Ils entérinent l'ouverture à de nouveaux membres, la formation de groupes de membres et la prise de décision au consentement. À l'issue de cette assemblée, 8 membres se sont portés volontaires pour former le collège solidaire. La prochaine étape fixée, dans le prolongement de cette réflexion

entamée en 2017, est la rédaction d'un Règlement Intérieur et d'un nouveau règlement financier en 2020. Cette assemblée générale a été l'occasion de faire le point sur les différentes méthodes de travail mise en place depuis 2018. La procédure d'accueil de nouveaux membres et de bénévoles a été particulièrement discutée et reste un chantier ouvert pour l'année 2020. De plus notre outil de discussion interne (un forum en ligne) a été redéfini pour s'ouvrir plus largement à des personnes souhaitant participer à nos réflexions sans être pour autant membres de plein droit. Cette ouverture permet aux bénévoles de s'investir librement sans obligation de calendrier, et ainsi de prolonger les discussions entamées par d'autres biais.

Notre publication suite à l'AG : <https://www.laquadrature.net/2019/05/10/ag-2019-de-la-quadrature-bilan-et-perspectives/>

Les nouveaux statuts : <https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/sites/8/2020/01/statuts-LQDN-20-octobre-2019.pdf>

Evolution de l'équipe opérationnelle

Après les évolutions de 2017 et 2018, l'équipe opérationnelle a connu encore quelques changements en 2019 : Myriam a quitté son poste de coordinatrice fin juillet, et a été remplacée par Claire. Mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu, et le sentiment d'une inadéquation entre Claire et le poste s'est fait jour. Après plusieurs entretiens entre Claire et le groupe « socio-professionnel » entre octobre 2019 et février 2020, Claire a finalement quitté l'équipe, laissant le poste vacant. Okhin a lui aussi quitté l'association, fin octobre. Son poste a été quelque peu redéfini au fil de diverses discussions, et une procédure de recrutement a été entamée. Les deux postes devraient être pourvus d'ici mi-2020.

En 2018, un groupe dit « socio-professionnel » avait été créé parmi les membres, afin de prendre en charge toutes les questions de « ressources humaines », de conditions de travail et de suivi des salariés. Dans ce cadre, l'année 2019 a été l'occasion de revoir les fiches de poste de l'ensemble de l'équipe (les nouvelles fiches ont été validées début 2020), afin de refaire le point sur le travail de chacun. Cette année a aussi été l'occasion de mettre en place des entretiens trimestriels avec chaque membre de l'équipe opérationnelle.

Une réunion d'information a été organisé avec une conseillère pour discuter des formations collectives et des nouvelles mesures autour de la formation individuelle des salarié.es. Suite à cette réunion, une formation PSC1 a été organisée dans les locaux de La Quadrature pour les membres et les salariés au mois de décembre.

Evolution du groupe des membres

Lors de cette année 2019, le groupe des membres de La Quadrature a lui aussi connu divers changements. 7 membres ont démissionné de leur statut de membre, certains restant proches de l'association, d'autres s'étant totalement éloignés. Les raisons sont diverses, il s'agit parfois d'un manque de temps pour s'investir mais aussi parfois du résultat de tensions et conflits au sein de l'association. Quelques nouveaux membres ont été accueillis, et l'effectif des membres était début 2020 de 30 personnes.

Les principaux sujets de l'année 2019 nous ont demandé un intense effort de lobbying institutionnel. Nous avons par ailleurs profité de ces rencontres pour que des membres de l'association participent le plus souvent possible à ces rendez-vous. La capacité de chacun.e à prendre la parole au nom de l'association se confirme. Des petits ateliers de média training sur les sujets d'actualité sont

organisés si la nécessité s'en fait sentir, notamment par la pression médiatique. Si l'engagement et l'accroissement des membres permet de répondre plus souvent par la positive aux différentes demandes extérieures, ils multiplient également le champ de réflexion et les sujets sur lesquels La Quadrature propose son expertise. L'enjeu au sein de La Quadrature reste toujours d'équilibrer les forces dans les combats à mener et les actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Formations internes

Le programme des formations internes initiées par l'équipe opérationnelle et/ou les membres a suivi son cours en 2019 :

- L'économie et le numérique, l'économie du libre et des communs (avec des membres du collectif Les économistes atterrés en avril)
- Données de santé par deux datascientist (mai)
- Le machine-learning par un docteur en science des données (juin)
- Rudiments de droits par un membre de La Quadrature, doctorant en droit et numérique (octobre)
- Identité numérique par une chercheuse (novembre)

Ateliers, apéros et autres initiatives pour favoriser l'implication des bénévoles

Un des buts de l'ouverture aux membres en janvier 2018 était de donner aux bénévoles les plus actifs de La Quadrature du Net la légitimité nécessaire pour parler en son nom, notamment au travers de conférences et d'ateliers. Cette année, c'est un succès. Nous avons proposé 31 conférences et ateliers sur le thème de la surveillance, 15 autour de la censure sur Internet et 20 sur le sujet des données personnelles. C'est aussi l'occasion de mettre en avant des sujets qui ne sont pas dans notre actualité par faute de temps et de ressources mais sur lesquels La Quadrature continue de se positionner, comme le coût écologique de la publicité en ligne, la neutralité du net ou encore les nouvelles formes d'engagement sur internet. C'est au total plus d'une centaine d'interventions que l'association a réussi à honorer en 12 mois.

Si le travail de développement du réseau bénévole n'est pas encore abouti et continuera au cours de l'année 2020, une première étape a été franchie. L'outil de discussion interne a été redéfini pour être ouvert plus largement à des personnes souhaitant nous faire part de leur expertise, information ou leur commentaire sur les sujets en cours ou proposer à l'association de nouvelles pistes de réflexion. Nous rencontrons beaucoup de personnes, souvent lors des quadrapéros mensuels organisés dans les locaux de l'association. Cette ouverture est un méthode souple qui permet aux bénévoles de s'investir librement sans obligation de calendrier et de prolonger les discussions entamées lors de ces soirées.

Il y a eu un certain nombre d'apéros, cette année surtout sur Paris, ainsi qu'une présence de La Quadrature dans divers événements régionaux, nationaux voire internationaux : nous nous sommes rendus aux Journées du Logiciel Libre à Lyon, aux Geek Faeries, au Festival Pas sages en Seine, au Camp Climat ou encore au lancement du dernier livre d'Alain Damasio pour ce qui est des événements en France. Pour l'international, nous avons été au Rightscon à Tunis ainsi qu'au CCCamp et au 36C3 en Allemagne, mais aussi à une réunion de coordination du Digital Freedom Fund à Berlin.

Enfin, cette année 2019 a été l'occasion de tester une nouvelle initiative, en partenariat avec le hackerspace Le Reset : un atelier d'écriture intitulé « cyberturfuminisme ». L'idée était de permettre à toutes les personnes motivées, quelles que soient leurs pratiques d'écriture, de tenter de repenser

les imaginaires technologiques dans une perspective féministe. Cet atelier a réuni une demi-douzaine de personnes et a donné lieu à de nombreuses discussions pour « penser le monde tel qu'on le veut » et faire des liens avec les problématiques actuelles. Suite au départ de l'association de certaines personnes à l'initiative de cet atelier, nous n'avons pour le moment pas reproduit l'expérience.

Communication et présence dans la sphère publique

Interventions média

Cette année nous avons rencontré une très forte hausse des demandes d'intervention dans les médias : 90 interventions sur des sujets de censure d'Internet, 200 articles sur des sujets en lien avec la surveillance dont plus 100 uniquement sur la reconnaissance faciale et 42 articles en lien avec les données personnelles. Que ce soit sur Copyright, les GAFAM ou des sujets plus vastes comme démocratie et numérique, La Quadrature a par ailleurs répondu à 150 sollicitations presse, permettant de faire entendre ses arguments pour un internet neutre, décentralisé et émancipateur. Au total, nous avons répondu à des journalistes presque 500 fois depuis janvier dernier, signe que La Quadrature du Net est devenue l'association à contacter sur les sujets traitant du numérique.

Stratégie média : valoriser la vidéo

Avec la campagne d'« Action de groupe contre les GAFAM » en avril 2018 et la campagne « soutenons notre Internet » en décembre 2018, nous avons acté la vidéo comme étant un moyen d'expression efficace nous permettant d'atteindre un nouveau public, plus jeune selon les statistiques fournies par Youtube et bien moins au fait de nos sujets. Au cours de l'année 2019 nous avons donc développé nos capacités concernant la réalisation et la production de courtes vidéos de mobilisation. À chaque événement important : recours, nouvelle doctrine, campagne, nous réfléchissons à la place potentielle de vidéo de sensibilisation ou de mobilisation. Nous avons ainsi publié des vidéos à l'occasion de notre audience contre la loi Renseignement devant la Cour de justice de l'Union européenne, au cours de notre campagne Technopolice, pour lancer un appel massif aux députés français contre la Loi Avia et pour la campagne de dons pour laquelle nous avons pour la première fois choisi un ton léger et humoristique. À l'occasion du lancement de la campagne Technopolice nous avons également pour la première fois proposé un live sur l'application périscopie qui a permis à des journalistes et militants de suivre notre conférence de presse depuis chez eux. On confirme une année de plus l'intérêt d'une présence vidéo en ligne tout à fait complémentaire avec nos articles de fond détaillés.

La Quadrature du Net sur les réseaux sociaux

Nous continuons à développer notre présence sur les réseaux sociaux et en particulier sur les réseaux sociaux décentralisés dont nous faisons régulièrement la promotion.

- Cette année nous avons décidé de poster nos vidéos au format natif de Twitter ce qui améliore leur visibilité. Nous avons également augmenté la quantité de « thread » (enchaînement de tweets) qui est un format de contenu à la mode sur le réseau. Notre audience a augmenté de 6400 abonnés, nous avons donc maintenant plus de 70 000 followers sur le compte principal @LaQuadrature.
- Nos combats contre la censure des mouvements sociaux sur Internet nous ont rapprochés des militants contre la réforme des retraites et des gilets jaunes. Cela semble avoir eu un impact sur

notre audience sur Facebook qui a augmenté 35 % passant de 21 000 à 27 000 « j'aime » en un an, soit plus que les deux années précédentes cumulées.

- Concernant les réseaux décentralisés, la croissance se poursuit : notre instance Mastodon, mamot.fr compte désormais 15 400 utilisateurs. Ce réseau social n'a pas vocation à devenir trop gros. Nous sommes actuellement en discussion pour fermer les inscriptions et inciter les gens à s'inscrire sur d'autres instances afin de motiver le caractère décentralisé du réseau fédéré. Notre compte y est maintenant suivi par 8000 personnes, soit une croissance de 29 % contre 24 % l'an dernier. Notre nombre d'abonnés sur Framasphère continue lui aussi à croître, mais nous réfléchissons à changer d'instance ou à quitter ce réseau, car Framasoft a annoncé la fermeture prochaine du service.
- Notre instance Peertube prend elle aussi de l'ampleur, 118 autres instances diffusent notre flux de vidéo ce qui fait de video.lqdn.fr la 23ème instance la plus visible du réseau sur environ 400 instances dans le monde.

Gestion de l'attention, charge mentale et posture d'exemple

Nous avons l'habitude de tenir des statistiques sur le nombre de lectures de nos articles et de fréquentations de nos sites. Deux arguments majeurs ont motivé La Quadrature du Net à cesser de tenir des statistiques de fréquentations :

- Les salariés sont très sensibles à l'impact de leur travail sur le public. Les indicateurs chiffrés comme le nombre de lectures, le nombre de visites d'une page, le nombre de partages d'une publication sur les réseaux sociaux ont parfois tendance à prendre une importance disproportionnée dans nos méthodes d'évaluation de nos productions. Nous sommes une association qui pointe les dangers de l'économie de l'attention, il nous a donc semblé évident pour la santé de nos salariés et pour la qualité de nos articles qu'il fallait que l'on cesse de quantifier de façon excessive notre audience.
- Suite à l'entrée en application du RGPD, on nous a souvent demandé comment avoir une politique respectueuse des droits des personnes. Le premier critère est de cesser d'enregistrer toutes les informations possibles « au cas où elles serviraient un jour ». C'est cette politique que nous avons appliquée à nous même en retirant nos outils d'analyse de fréquentation de nos sites web.

Partenariats

Les partenariats historiques de La Quadrature sont toujours d'actualité, notamment avec FFDN et divers FAI associatifs. Les rencontres mensuelles avec l'OLN (Observatoire des libertés numériques) sont l'occasion de fédérer des énergies, notamment sur la question de l'interdiction de la reconnaissance faciale. Cette année, les liens avec la LDH se sont renforcés suite au travail sur Technopolice, campagne dont le lancement s'est fait en collaboration avec la LDH Nice, la CGT éduc sud et la FCPE sud à Nice le 15 septembre 2019. Nous avons depuis fait une autre réunion d'information avec le syndicat SUD association, avec qui nous avons prévu d'autres rencontres et des actions communes.

Des échanges ont également lieu fréquemment avec le mouvement écologiste, notamment lors de formations prodiguées par l'un de nos membres durant l'été, lors du "Camp climat" organisé par Alternatiba-ANV Cop21 et les Amis de la terre.

Depuis le mois d'avril 2019, La Quadrature s'est engagée à participer au projet L.A. Coalition sur l'invitation de Framasoft. Ce projet, coordonné par VoxPublic, travaille à proposer des stratégies de

riposte contre les répressions politiques, financières, judiciaires et policières subies par le secteur associatif. Les rencontres de travail mensuelles sont toujours suivies par au moins une ou deux personnes de la Quadrature, qui s'est investie dans le groupe formation et ponctuellement dans le groupe plaidoyer. Cet engagement nous ouvre de nouvelles portes vers des réseaux associatifs avec lesquels nous avons jusque là peu de liens, comme le CAC ou le CRID. Nous pourrions également dans l'avenir partager notre expérience des contentieux sur les actions proposées par le collectif. De nouvelles perspectives de collaborations pourraient voir le jour suite à ce projet.

Nous retrouvons aussi sur ce projet le réseau ritmo, avec qui nous avons travaillé depuis le mois d'avril sur un dossier DPH dont la réalisation se termine ce mois-ci. Le sommaire de ce dossier en deux parties *Pourquoi dire adieu à l'ancien monde et Construire le nouveau monde* a mobilisé autant les membres que l'équipe opérationnelle que les membres, et nous a permis de rédiger des articles de fond sur nos sujets. Comme l'année dernière, ritmo a demandé à La Quadrature d'intervenir à son assemblée générale. De notre côté, nous avons organisé au mois d'octobre une rencontre informelle avec Corinne Morel Darleux, conseillère régionale écologiste, pour parler effondrement, rencontre à laquelle nous avons invité ritmo et Attac. Ce rendez-vous a été l'occasion de confronter plusieurs points de vue sur l'évolution souhaitée de la technologie, sujet qui fait débat au sein de La Quadrature, notamment dans le livre publié par Félix Tréguer cette année aux éditions Fayard : *L'utopie déchu*.

Enfin, comme le prouve le nombre de signataires de la lettre demandant l'interdiction de la reconnaissance faciale, les actions collectives initiées La Quadrature sont généralement suivies avec intérêt en Europe.

Par ailleurs, La Quadrature s'engage aussi dans les actions collectives de son réseau comme en juin 2019 sur la campagne #StopSpyingOnUs lancée dans neuf pays de l'UE : 14 organisations de défense des droits humains et droits numériques, coordonnées par Liberties, ont déposé simultanément des plaintes auprès des autorités nationales en charge de la protection des données personnelles concernant les techniques illégales utilisées par la publicité comportementale en ligne.

Finances et campagne de dons

Avec un déficit en fin d'année 2019 de 37 000 € , alors que nous avons envisagé un déficit de 60 000 € dans le budget prévisionnel, on peut dire que l'année se termine financièrement mieux que prévu : notre trésorerie nous permet d'absorber facilement ce déficit, sans même toucher à notre épargne. En revanche, ce déficit réduit est uniquement dû au fait que nous n'avons pas embauché de salariée supplémentaire comme c'était prévu dans le budget, ce qui signifie que nous n'avons pas atteint notre objectif de développement de La Quadrature pour l'année 2019.

D'autre part, comme la plupart des associations, La Quadrature voit ses dons légèrement baisser en 2019 par rapport à 2018, mais une étude rapide des résultats sur les 3 dernières années montrent que 2019 voit une légère augmentation des dons mensuels par rapport à 2017. Une réflexion a été menée au cours de l'année sur la collecte et la campagne de dons, et nous avons expérimenté une campagne de dons plus légère et moins énergivore sur un temps donné, mais avec des appels à dons plus fréquents dans l'année. Selon les premières conclusions réalisées en 2019, les dons ponctuels sont visiblement plus importants quand ils répondent à une campagne ou à des rencontres lors de conférences.

Pour le détail sur les finances de cette année 2019, se reporter au bilan financier.